



Conseil Municipal du 30 juin 2017

PROCES VERBAL

Nombre de conseillers en exercice	Présents	Excusés avec pouvoir	Absents
15	11	1	3

Les conseillers municipaux de Mens régulièrement convoqués en date du 15 juin 2017 se sont réunis à la Mairie de Mens, le **30 juin** à dix neuf heures quinze, sous la présidence de **M. COQUET Bernard**, Maire de Mens.

Étaient présents : Mme Anne-Marie BARBE, M. Marcel CALVAT, M. Bernard CHEVALIER, M. Claude DIDIER, M. Daniel DUSSERT, Mme Rosemary GIOVANETTI, M. Jean-Louis GOUTEL, Mme Lauriane JOSSERAND, Mme Véronique MENVIELLE Mme Sophie REICHMUT.

Excusés : M. Gérard DANGLES pouvoir remis à M. Marcel CALVAT,

Absents : M. Jean-Paul CHABERT, M. Gérard CHEVALLY, Mme Carole SAUZE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Madame Véronique MENVIELLE est désignée pour remplir cette fonction.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Le Maire ouvre la séance à 19H20.

Le Maire annonce l'ordre du jour:

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du Procès-Verbal du 1^{er} juin 2017
2. Cession de matériels par l'association TRIEVES et TOURISME
3. Projet définitif Eclairage public 2017 (ajout à l'ordre du jour)
4. PREP retours réunion du 15 juin et suites
5. Point sur les investissements ; vestiaire du local Foot
6. Point sur le respect de l'ordre public
7. Questions diverses
 - a. Le point sur les couvertures apportées par l'assurance auto mission

.....

Approbation du PV du 1^{er} juin 2017

Claude Didier demande la prise en compte de deux modifications sur les commentaires du point pétition contre l'arrêt de l'appui financier de l'Agence de l'eau en 2018 aux procédures administratives de protection des captages (questions diverses). Après échanges, ces deux modifications sont intégrées au PV en séance.

Le PV, ainsi corrigé, est **adopté à l'unanimité**

Cession de matériels par l'association TRIEVES et TOURISME-

L'association Trèves et Tourisme propose de remettre à la commune un ensemble de matériels destinés à l'organisation de manifestations, événements : tables – bancs – chapiteaux – outils signalétiques. Il est proposé au Conseil municipal de formaliser cette offre par une convention entre l'association Trèves et Tourisme et la commune prévoyant une cession à l'euro symbolique et les modalités d'enlèvement des biens et de transfert de propriété.

Après avoir entendu cet exposé et après avoir pris connaissance de la convention, le Conseil Municipal **à l'unanimité**

- Approuve la cession des matériels par l'association Trèves et Tourisme à l'euro symbolique
- Autorise Le Maire à signer la convention afférente à ce projet annexée à la présente délibération.

Claude Didier demande s'il y a eu une réflexion sur les tarifs et modalités de prêts ou location notamment pour les associations et les particuliers. Le Maire indique qu'une proposition va être faite sur la même base que le matériel actuel sauf pour un grand barnum qui demandera un montage par les employés communaux. Un tarif spécifique sera donc établi pour ce chapiteau.

Projet définitif Eclairage public 2017 – ajout à l'ordre du jour

Le Conseil municipal a délibéré en séance le 1^{er} juin 2017 sur l'avant-projet « Eclairage public 2017 » et son plan de financement initial qui prévoyait un prix de revient prévisionnel TTC de l'opération estimé à 43 845 € et une participation prévisionnelle de la commune estimée à 16 181 €.

Après consultation des entreprises, le montant estimatif des travaux est révisé à 43 007 € TTC. La participation de la commune est révisée à 15 867 € TTC.

Il est proposé que la Commune sollicite à la fois la maîtrise d'ouvrage déléguée et l'aide financière du SEDI pour ces travaux.

Rappel : le SEDI ne propose une aide que lorsque le matériel d'éclairage public installé répond à certains critères d'efficacité énergétique permettant l'obtention de certificats d'économie d'énergie (CEE). Il est donc proposé au Conseil Municipal d'apporter une attention particulière à la performance des équipements installés afin de prétendre à cette aide. Il est à noter qu'en tant que maître de l'ouvrage délégué, le SEDI se chargera de la demande CEE en son nom auprès des services instructeurs.

Après avoir entendu cet exposé et pris connaissance du plan de financement, le Conseil Municipal **à l'unanimité**

- **ACCEPTÉ** la réalisation des travaux d'éclairage public dans le cadre du programme de rénovation 2017 pour un montant estimatif de 43 007 € et une participation de la commune de 15 867 € TTC.
- **AUTORISE** Le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réalisation de ces travaux par le SEDI ainsi que toute autre convention relative à ce projet dans le cadre de l'enveloppe ci-dessus
- **DEMANDE** que le SEDI intègre son aide financière à l'éclairage public dans le plan de financement des travaux d'éclairage public dont la maîtrise d'ouvrage lui est confiée.

PREP retour de la réunion du 15 juin et suites

Le Maire résume les échanges de la réunion du groupe de pilotage du 15 juin. La question porte sur ce que nous ferons en 2018 et 2019 en fonction de nos ressources et des apports de subventions de l'Etat, du Département et dans une moindre mesure de la Région (60000 € octroyés pour l'ensemble du programme). Le programme de 2018 pourrait se situer dans une enveloppe d'environ 500.000 € HT ce qui permet de garder notre capacité en fonds de roulement ainsi que notre capacité d'emprunts et d'assurer la couverture des activités courantes y compris les autres investissements. Le Maire rappelle que les travaux ne portent pas que sur les travaux de surface mais qu'une grosse partie des

dépenses porte sur la réfection des réseaux. Ces travaux, pour la part liée aux réseaux d'eaux, sont financés par des subventions et par l'évolution du prix de l'eau qui a été augmenté pour l'appel 2018.

Il y a eu 2 tendances en comité de pilotage : revenir sur le centre historique ou poursuivre à partir des écoles par les rues Jean Ripert et Courtial Bart. Une majorité s'est dégagée pour le centre ancien ou au moins certains secteurs du centre ancien en 2018. La programmation 2019 pourrait prévoir un retour sur la partie extérieure tel que Courtial Bart ou Jean Ripert. L'enveloppe globale pour ces deux rues représente 900.000 € à 950.000 €. Elles ne pourront pas être réalisées la même année. Il faut noter que la conduite d'un chantier à côté d'une école est très perturbatrice pour les classes. Les chantiers envisagés sont très importants du fait notamment des interventions sur les réseaux. Ils ne peuvent être, ni conduits pendant l'été, ni scindés selon les périodes de vacances scolaires. Le chantier de la rue Senebier d'environ 500.000 € représente une tranche à lui tout seul. Ces raisons nous conduiront à avoir une réflexion sur l'étendue et la localisation des chantiers hors centre historique ainsi que sur la possibilité de les conduire fractionnés, au moins pour partie, sans incidence notable sur les coûts.

L'axe « centre historique » est constitué de la rue du Bourg, de la rue Saint Giraud, de la place de la Halle, de la place de l'Eglise et du jardin de la Cure si accord avec le diocèse. Ce secteur présente des difficultés spécifiques car la plupart des maisons n'ont pas de fondations donc tout creusement au pied risque de les faire bouger. Eventuellement, la rue du Bourg peut être dissociée. Ce chantier pose des problèmes de circulation spécifiques, une bande de circulation devra être maintenue ce qui va limiter la taille des trottoirs. Il faut noter que les réseaux de cette rue sont en très mauvais état, ce qui peut conduire à une programmation nécessaire pour 2018.

Pour s'inscrire dans les subventions 2018, les dossiers doivent être présentés durant l'été pour la dotation territoriale (conférence de septembre) et à l'automne pour les autres lignes de financement. En termes de planning, les appels d'offre pourront être réalisés à l'automne pour un démarrage des travaux en mars 2018 après négociation avec les entreprises. Pour respecter ce calendrier, il convient de signer avec le Maître d'ouvrage la 2^e tranche conditionnelle qui permettra la préparation des dossiers de demande de subvention et des dossiers de consultation des entreprises.

Le Maire propose au Conseil municipal de se prononcer sur une deuxième tranche portant sur le Centre historique, secteur le plus attractif sur le plan touristique et ouvre les débats.

Jean Louis Goutel demande si l'intervention dans le Centre ancien peut avoir un effet de levier pour l'investissement. Le Maire indique que 70 personnes se sont déclarées intéressés par des travaux sous 3 ans dans le cadre éventuel d'une OPAH. Un contact a été pris avec l'établissement public foncier et avec les bailleurs sociaux SDH et OPAC. Ils ont indiqué qu'ils pourraient étudier des programmes d'investissement en ancien réhabilité en cas d'amélioration des espaces extérieurs. Une politique de logement alternatif pourrait être également étudiée.

Sophie Reichmuth précise que les séparatifs de la rue du Bourg sont à faire mais que les réseaux sont chemisés donc les canalisations ne sont pas si en mauvais état, par contre l'état des réseaux de la rue Louis Rippert est problématique. A sens les choses ne sont pas faites dans le bon ordre ; il faudrait privilégier les travaux portant sur la sécurité des écoles, de la piscine du mini stade et du Casino. Claude Didier est en accord avec cette position. Il trouve cependant intéressant qu'on parle de logements dans le centre ancien et de la politique de l'habitat.

Le Maire indique qu'il ne proposera pas la rue Louis Rippert ou la rue du Breuil pour les 3 ans à venir car il s'agit de travaux considérables, d'une grande complexité et très coûteux qui obèrent tout le reste.

Côté sécurité, le Maire rappelle que des barrières existent pour sécuriser le cheminement dans la rue Jean Rippert. Une réflexion pourra être conduite pour améliorer l'existant si besoin. Il précise que la rue du Bourg est également dangereuse du fait de l'absence de trottoir. Ce point est confirmé par Marcel Calvat. Le Maire indique que la programmation 2019 pourrait porter sur la rue Courtial Bart qui n'est pas devant les écoles et qui a eu un soutien populaire.

Les échanges portent ensuite sur une possible limitation du pavage dans le centre ancien qui permettrait des économies et un transfert de ressources pour les travaux sur le logement ou les réseaux. Le Maire rappelle que le pavage représente 10% du coût total du projet. Si on ne le fait pas, il faut faire autre chose qui aura également un coût.

Sophie Reichmuth soulève le fait que des travaux importants de réhabilitation des logements, faits après les travaux de voiries et le pavage, pourraient dégrader les voiries remises à neuf et qu'il serait préférable de faire un phasage différent.

Claude Didier précise que les pavés sont une question de priorité financière. Il demande la diffusion de la planification des emprunts futurs et de leur impact sur le budget de la commune. Selon lui, il est demandé au Conseil de voter en aveugle en l'absence des éléments de coût.

Le Maire rappelle que les estimations des phases 1 à 3, correspondant 1 à la principale entrée de Mens, 2 au centre historique, 3 au secteur périphérique, ont été discutées en Conseil municipal, en particulier pour ce qui concerne les questions d'endettement, la capacité à honorer les annuités d'emprunt et la part d'autofinancement de ces projets.

Les discussions étant closes la proposition est mise au vote.

Le Conseil municipal **par 9 voix pour et 2 voix contre et 1 abstention** :

- DECIDE d'engager la poursuite des travaux du Plan de requalification des espaces publics dans le centre historique en 2018 à l'intérieur du périmètre suivant rue Saint Giraud, Place de la Halle, Place de l'église, Jardin de la Cure si accord avec le diocèse, Rue du Bourg.
- AUTORISE le Maire à signer l'avenant n°2 avec l'entreprise DEN HENGST attributaire de la mission de maîtrise d'œuvre PREP par notification du 27 novembre 2015.

Point sur les investissements : vestiaire du local Foot

Marcel Calvat présente le point d'avancement du projet. Cette extension est une obligation pour obtenir une homologation en 5^e catégorie. Les travaux prévoient des toilettes publiques et notamment des toilettes PMR en intérieur et en extérieur. Les travaux ont été programmés au budget 2017. Ils sont sur le point d'être engagés en tenant compte des observations du SCSI. Une partie de l'extension sera réalisée sur le terrain de la chaufferie bois qui avait été cédée à la CDCT. Des discussions sont en cours pour la rétrocession d'une bande de terrain.

Le coût total du projet s'élève à 69.000 € TTC, soit 57.000 € HT avec une subvention de 15.000 € inscrite par le Département. Un dossier de demande de subvention est en cours auprès de la Fédération française de Foot.

Marcel Calvat précise que ce projet est une très bonne chose. L'association marche bien. Elle s'investit fortement au bénéfice des enfants et fait beaucoup de festivités pour son autofinancement.

Point sur le respect de l'ordre public

Le Maire indique que des actes de petit vandalisme récurrents sont constatés depuis presque un an sur les toilettes publiques. Ceci a conduit à fermer les toilettes du parc Joubert qui sont devenues inutilisables. Les toilettes publiques rue du Docteur Bonniot sont en état à l'intérieur mais les fermetures ont été cassées.

Des comportements troublant la tranquillité des clients ont été signalés autour du camping et du collège. Ils sont le fait de bandes de jeunes mineurs pour la plupart avec des engins motorisés. Treize clients ont quitté le camping suite à un samedi soir très perturbé et le collège a écrit une lettre au maire. Un dépôt de plainte a été fait à la gendarmerie. Les jeunes impliqués ont été identifiés avec la grâce aux plaques d'immatriculation relevées. Le Maire indique qu'il va convoquer les parents des enfants mineurs. L'objectif est de faire un appel à la raison et au rôle des parents. S'agissant des majeurs, la gendarmerie a engagé une procédure. Le Maire fera un retour de ces entretiens au Conseil municipal.

Sophie Reichmuth confirme qu'un groupe de jeunes « fait le bazar ». Les jeunes reprochent l'enlèvement d'un banc qu'ils apprécient et regrettent que le gérant du camping ne leur parle pas. Les gendarmes auraient parlé aux jeunes et ils auraient été bien accueillis. Un dialogue pourrait être créé via Mixage. Claude Didier confirme que beaucoup d'activités sont proposées aux adolescents mais elles ciblent les jeunes et non les grands adolescents.

Marcel Calvat souligne la bonne activité du camping, son importance pour la commune, les qualités professionnelles des gérants et leur investissement notamment en temps. Les mesures prises ainsi que les interventions de gendarmerie doivent être à la hauteur de leurs attentes.

QUESTIONS DIVERSES

- Assurance : contrat auto mission des agents et des Elus

Ce contrat d'assurance apporte une couverture pour les Elus et pour les agents en cas d'accident lorsqu'ils utilisent leur véhicule personnel dans le cadre de leurs missions pour la Mairie.

Il y a couverture à la fois de la voiture personnelle, de l'Elu ou de l'Agent et des personnes transportées quelles qu'elles soient (Elus-agents-tiers autres).

Si la mission réalisée pour le compte de la Mairie fait appel à des tiers autres qu'Elus ou Agents et que ces derniers utilisent leur véhicule personnel pour leur déplacement et le cas échéant pour le transport d'autres personnes, la couverture du contrat auto mission ne s'applique pas. C'est la propre assurance du conducteur ou de la conductrice qui est mise en jeu en cas de sinistre.

Exemple : le Conseil municipal des enfants a effectué un déplacement à la SPA du Versoud.

Les accompagnateurs conducteurs prévus étaient

- *Un ou une Elue avec sa voiture personnelle : le contrat auto mission s'applique en cas d'accident pour toutes les personnes et la voiture*
- *un parent accompagnateur avec sa voiture personnelle : le contrat auto mission ne s'applique pas ; c'est l'assurance personnelle du conducteur qui s'applique pour toutes les personnes et la voiture*

Les personnes à contacter en cas de sinistre sont Valérie Ressegaire ou Alice Argoud

- La poste

Claude Didier indique que Frédérique Puissat fait partie d'une instance de dialogue avec la poste. Il serait judicieux de renouveler, à cette dernière ainsi qu'à Marie Claire Terrier, l'envoi d'informations relatives aux difficultés rencontrées notamment fermetures exceptionnelles que l'on constate régulièrement. Ces fermetures exceptionnelles sont souvent liées à l'absence de remplaçant.

- Sncf

Le département a pris un vote de soutien au train sauf pour l'axe Grenoble Gap indiquant qu'il vaut mieux soutenir la route par manque de passagers. Le collectif de soutien à la ligne est intervenu. Un amendement été déposé. Si le souhait de la majorité au conseil départemental n'est pas de demander la fermeture de la ligne, le texte de base a cependant été maintenu.

Claude Didier précise que ce sont les carences qui font que les gens ne prennent plus le train. Il demande qu'une information soit faite dans le TUM de septembre pour rappel des horaires de la ligne et des possibilités des nouveaux bus à destination de la gare.

- Le loup

Claude Didier a appris la tenue d'une réunion à la Préfecture sur le thème du loup et trouve dommage que tous les élus n'aient pas été informés de cette réunion. Après échange, il semblerait que cette réunion concerne les communes du Parc et non la commune de Mens.

Le Maire indique qu'il vient de recevoir l'information que 2 loups ont été tués et que le quota a été atteint. Daniel Dussert précise que le quota se recharge en juillet. Pour information, un loup a été vu sur la nationale à 17h30.

L'ordre du jour étant épuisé, Le Maire lève la séance à 20h26.

Fait à Mens le 30 juin 2017,
Le Maire,

Bernard COQUET.